

L'ACTU DES ED : ABBÉ-GRÉGOIRE

Concours pour les contrats doctoraux : ED Abbé-Grégoire

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2021

Le concours de sélection des contrats doctoraux attribués à l'École doctorale Abbé-Grégoire a lieu lors d'une session unique qui a lieu en juillet. **Pour l'année 2021 le concours se tiendra le 12 juillet 2021.**

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2021

Les candidat.e.s à un contrat doctoral devront adresser à la Direction de la recherche – École doctorale Abbé-Grégoire, **au plus tard le 30 juin 2021**, un dossier complet uniquement par courriel (UN seul fichier dans l'ordre des pièces demandées) à suivi.doctorants@cnam.fr (l'heure d'envoi du mail fera foi). **Toute candidature arrivée après cette date ou incomplète sera rejetée.**

Les conditions de recrutement

1. la.le candidat.e doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Il est précisé que si les diplômes de l'étudiant.e sont du niveau d'un Master 2, l'équivalence de M2 devra être demandée auprès du conseil de l'école doctorale chargé de l'étude du dossier
2. ne pas avoir déjà candidaté à un contrat doctoral auprès de l'ED Abbé-Grégoire.

Le dossier

Il comprend :

- un projet de thèse, ne dépassant pas dix pages (bibliographie comprise), présentant :
 - un exposé des motivations et des enjeux de la thèse pour la.le doctorant.e ;
 - une présentation du sujet, un bref état de la littérature, la problématique, le terrain et la méthodologie envisagés ;
- un curriculum vitae ;
- le justificatif d'obtention du diplôme donnant droit à l'inscription en doctorat ;
- une copie des relevés de notes obtenus pour le master 1 et le master 2 ;
- l'avis circonstancié de la.le directeur.rice de thèse (une page maximum) ;
- l'avis circonstancié de la.le directeur.rice de l'unité de recherche (une page maximum). **Chaque unité de recherche relevant de l'école Abbé-Grégoire ne pouvant présenter plus de deux candidat.e.s au concours, des pré-sélections pourront éventuellement être organisées au sein des unités.**

Les candidat.e.s n'ayant pas obtenu un master M2 (ou une dispense) peuvent être autorisés à concourir s'ils sont inscrit.e.s en M2 l'année du concours avec un avis dûment motivé de leurs directeur.rice de mémoire de master 2, de celui de leur directeur.rice de thèse et de celui du directeur.rice de leur future unité de recherche. Le diplôme de master M2 devra être obtenu au plus tard à la date du 8 septembre, les contrats débutant entre le 1er octobre et 1er novembre. Les résultats définitifs de master devront être transmis à la Direction de la recherche (suivi.doctorants@cnam.fr) au plus tard le 10 septembre à 12 heures.

L'audition

Pour tenir compte de la situation sanitaire actuelle l'audition pourrait être organisée à distance (visio).

Les candidat.e.s à un contrat doctoral présenteront leur projet de thèse devant le jury durant un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes maximum de présentation suivies de 15 minutes maximum de discussion). Les candidat.e.s recevront une convocation. Un vidéo-projecteur sera mis à leur disposition dans la salle d'audition si le contexte sanitaire permet des auditions sur site.

Le jury

Le jury est composé des directeur.rices d'unités de recherche ou de leurs représentant.e.s, des personnalités extérieures du conseil de l'ED, d'un membre de l'équipe de direction de l'ED, de la directrice de l'ED et de l'adjoint à l'administrateur général en charge de la recherche.

Le résultat des auditions

Les contrats sont attribués à l'issue du concours, sous réserve de l'obtention du master M2 pour les candidat.e.s n'ayant pas obtenu leur diplôme à la date de l'audition. Après audition, les candidat.e.s aux contrats doctoraux sont classé.e.s par le jury du concours. Les résultats du classement sont communiqués aux candidat.e.s dans les jours qui suivent l'audition.

Le suivi

Les candidat.e.s retenu.e.s devront s'inscrire en doctorat au Cnam via la procédure en ligne ADUM dès la proclamation des résultats et au plus tard le 10 septembre 2021.

Les contrats doctoraux prendront effet au 1er octobre ou 1er novembre 2021 selon la date des inscriptions en doctorat.



18 février 2021 - 8h
13 septembre 2021

Cnam
Salle 31.2.85
(Sous réserve que la situation sanitaire permette des auditions sur site.)

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin à suivi.doctorants@cnam.fr

Date des auditions : 12 juillet à partir de 9h00